NATIONS UNIES



## Conseil économique et social

Distr. GÉNÉRALE

TRADE/2004/13 26 février 2004

**FRANÇAIS** 

Original: ANGLAIS

#### COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE Huitième session, 10, 13 et 14 mai 2004 Point 7 de l'ordre du jour provisoire

#### PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES

#### **POUR INFORMATION**

#### Note du secrétariat

Le présent document, établi par le secrétariat, contient des informations générales visant à faciliter les discussions sur les travaux du Comité.

#### PRÉSENTATION DU COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

#### http://www.unece.org/trade/tips/ctied/ctied\_h.html

- 1. Les quatre grands objectifs du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise, l'un des principaux organes subsidiaires de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, sont les suivants:
  - Faciliter et renforcer la participation de tous les pays membres à des relations économiques harmonieuses;
  - Faciliter l'intégration de tous les pays, en particulier les pays en transition, dans l'économie européenne et mondiale;
  - ❖ Aider à prévenir la création de nouveaux obstacles au commerce dans la région;
  - Contribuer à la mise en place d'un cadre bien défini, prévisible et propre à favoriser les activités de développement de l'industrie et des entreprises.
- 2. Pour atteindre ces objectifs, le Comité s'attache à:
  - ❖ Faciliter le commerce international et mettre en place l'infrastructure nécessaire, notamment des normes, des pratiques optimales, des outils et des directives en matière d'échanges commerciaux;
  - Réduire les principaux obstacles tant internes qu'externes au commerce et à la coopération économique dans notre région;
  - Mettre en place des réseaux régionaux et internationaux assurant des contacts entre les ministères et le monde des entreprises;
  - Encourager le recours aux meilleures pratiques juridiques et commerciales en matière d'échanges, d'investissement, de financement et de règlement des différends commerciaux;
  - Créer un environnement propice au développement des entreprises privées et au renforcement de leur compétitivité;
  - Favoriser l'intégration des pays en transition dans l'économie mondiale et contribuer au développement durable de l'industrie de ces pays.

#### ACTIVITÉS GÉNÉRALES

#### Forums annuels: <a href="http://www.unece.org/trade/forums/forum04/index.htm">http://www.unece.org/trade/forums/forum04/index.htm</a>

3. Chaque année, le Comité organise un forum de haut niveau sur des questions d'actualité. Le Forum de 2004, consacré à la concurrence dans une Europe en mutation, mettra l'accent sur

les conséquences de l'élargissement de l'Union européenne (UE), en particulier pour les États membres de la CEE qui n'adhèrent pas à l'UE cette année.

#### Concertation sur les politiques à mener

4. Le Comité tient régulièrement des <u>réunions</u> de concertation sur les politiques à mener. Au cours des douze derniers mois, il a organisé une série d'ateliers sectoriels afin d'étudier quelles seront la forme et l'orientation de l'intégration économique dans la région de la CEE (dans le cadre du projet de la CEE intitulé «Une Europe élargie»).

#### **Nouvelles publications**

5. Pour répondre au manque d'informations et pour encourager le commerce et l'investissement dans la région, le Comité a publié récemment un répertoire commercial. Cet ouvrage, qui peut être consulté en ligne (<a href="http://www.unece.org/trade/tips/tradedir/trddir\_h.htm">http://www.unece.org/trade/tips/tradedir/trddir\_h.htm</a>), rassemble à l'intention des petites et moyennes entreprises, les informations dont elles ont besoin pour leurs exportations et leurs investissements. Il contribue en outre à la transparence des réglementations et des prescriptions commerciales. Parmi les autres publications récentes, il convient de mentionner les ouvrages de la collection *Trade and Investment Guides* et des CD-ROM sur les pratiques optimales.

#### Diffusion: http://unece.org/trade/tips/multiply/multip\_h.htm

- 6. Le Comité s'emploie à faire connaître ses travaux dans toute la région, en particulier dans les pays dont l'économie est en transition. Pour toucher à la fois le secteur privé et le secteur public dans ces pays, il a mis en place un <u>réseau de centres d'information et de diffusion</u> (relais multiplicateurs).
- 7. Les relais multiplicateurs assurent la promotion, la diffusion et la traduction dans les langues nationales des rapports, recommandations, normes, documents, publications, directives et autres sources d'information afin de favoriser la mise en œuvre effective des travaux de la CEE. Cinquante-neuf organisations de 27 pays en transition d'Europe centrale et orientale et d'Asie centrale se sont jointes au réseau et participent à ses activités.

#### LES GROUPES SUBSIDIAIRES DU COMITÉ

- 8. Le Comité compte <u>cinq organes subsidiaires</u>:
  - ❖ Le Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU);
  - ❖ Le Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales (WP.5);
  - Le Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation (WP.6);
  - Le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7);

Le Groupe de travail du développement de l'industrie et de l'entreprise (WP.8).

Le Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) (<a href="https://www.unece.org/cefact">http://www.unece.org/cefact</a>) s'efforce de développer le commerce mondial, de réduire les lourdeurs administratives et d'accroître la transparence, de faciliter les flux de données par le biais du commerce électronique, d'abaisser les coûts de transaction, d'établir un réseau d'organismes d'appui et d'améliorer la gestion du secteur privé et du secteur public. Dernièrement, il s'est consacré aux initiatives suivantes:

- Élaboration de <u>normes et recommandations relatives à la facilitation du commerce</u>, en vue de faciliter les transactions internationales en simplifiant et en harmonisant les procédures et les flux d'informations;
- Examen général et harmonisation des multiples mesures de facilitation du commerce existant dans le domaine de la sécurité, à tous les stades de la transaction commerciale, et regroupement des dispositions prises par diverses organisations en vue d'établir des liens mutuellement avantageux et complémentaires entre la facilitation et la sécurité du commerce:
- Élaboration d'une recommandation afin de permettre aux opérateurs commerciaux de fournir l'information à un seul organisme pour satisfaire à toutes les prescriptions réglementaires liées à l'importation ou à l'exportation (système du guichet unique);
- ❖ Mise au point et tenue à jour de <u>normes relatives aux transactions électroniques</u>;
- ❖ Gestion et extension du <u>système LOCODE-ONU</u> (<u>codes de lieux</u>).

Le Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales (WP.5) (<a href="http://www.unece.org/ie/Wp5/Welcome.html">http://www.unece.org/ie/Wp5/Welcome.html</a>) mène des activités dans les domaines suivants:

- Application effective des droits de propriété intellectuelle et aménagements institutionnels correspondants, par voie de concertation avec les gouvernements sur les politiques à suivre et au moyen de programmes de formation et de renforcement des capacités à l'intention des membres de la magistrature, des douanes et de la police;
- Appui aux partenariats public-privé (PPP) pour aider les gouvernements à élaborer des politiques efficaces de partenariat, à créer des cellules PPP nationales, à assurer une conduite avisée et transparente des affaires publiques, à mettre en place de solides structures juridiques et réglementaires et à obtenir de nouveaux outils de financement pour des projets réalisés avec des capitaux privés dans les secteurs du transport, de l'énergie, des télécommunications et de l'infrastructure des services municipaux;
- Mise en place de marchés de l'immobilier viables en Europe centrale et orientale et au sein de la Communauté d'États indépendants, afin que les avantages inhérents à l'immobilier et la valeur propre à ce secteur puissent contribuer au développement économique et à l'atténuation de la pauvreté;

- Analyse des moyens d'améliorer et d'harmoniser les pratiques juridiques et commerciales ayant trait à la conduite des affaires publiques, à la transparence, aux procédures judiciaires, au règlement des différends et à l'exécution des contrats dans la région de la CEE;
- Appui à l'<u>arbitrage commercial international</u> dans la région.

### Le Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation (WP.6) (http://www.unece.org/trade/tips/wp6/wp6\_h.htm)

- Élabore et tient à jour des <u>recommandations concernant les politiques de</u>
  <u>normalisation et de réglementation</u> afin d'aider les États membres de la CEE à créer
  un cadre normatif et réglementaire propice à l'activité économique tout en veillant
  à ce que les mesures nécessaires soient prises pour protéger la santé publique,
  l'environnement, etc.;
- Élabore des propositions visant à <u>harmoniser les procédures d'évaluation de la conformité</u> dans la région dans le but d'établir des critères objectifs pour les activités de métrologie et d'évaluation de la conformité et d'instaurer ainsi un climat de confiance mutuelle entre les partenaires;
- Analyse les moyens de promouvoir <u>une plus large application des accords</u> de reconnaissance mutuelle des essais et certificats dans le commerce.
- 9. Le Groupe de travail a récemment adopté une recommandation relative au <u>Modèle</u> international pour l'harmonisation technique, reposant sur de bonnes pratiques réglementaires pour l'élaboration, l'adoption et l'application de directives techniques au moyen de normes internationales. Le Groupe s'attache actuellement à mettre en œuvre un certain nombre de <u>projets sectoriels de normalisation</u>, comme l'initiative TELECOM, qui vise à <u>définir</u> <u>des objectifs de réglementation communs pour les technologies de l'information et</u> des communications.

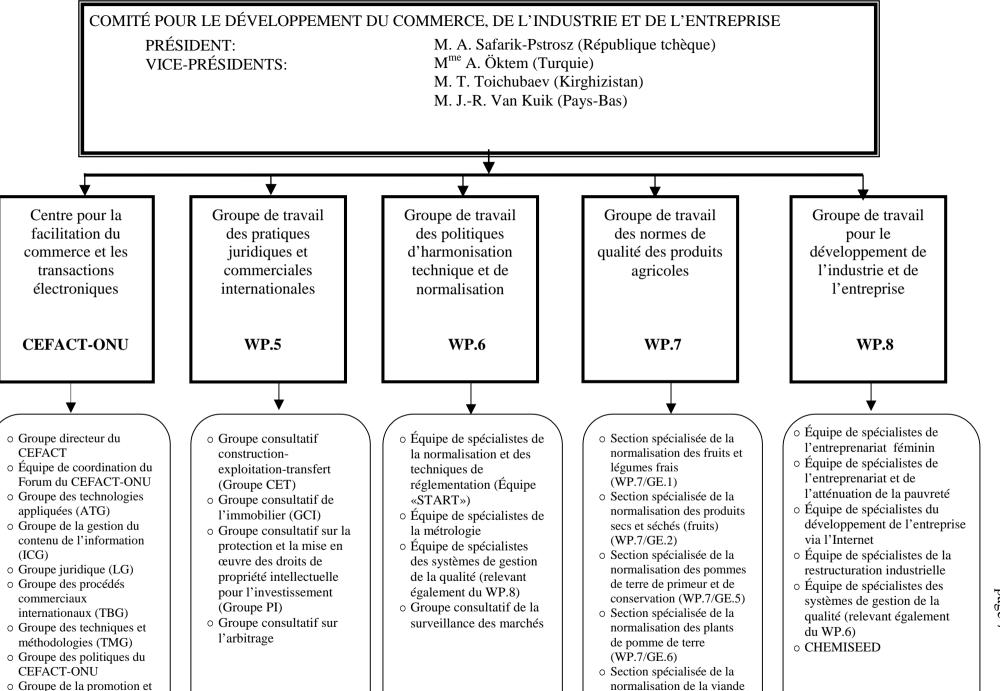
# Le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) (<a href="http://www.unece/org/trade/agr/welcome.htm">http://www.unece/org/trade/agr/welcome.htm</a>) élabore et tient à jour des normes de qualité concernant les produits agricoles, notamment dans les domaines suivants:

- Normes pour les fruits et légumes frais et codage des produits;
- Élimination des critères de qualité externe qui peuvent constituer des obstacles techniques au commerce;
- Normes relatives aux produits secs et séchés (fruits);
- Élaboration de nouvelles <u>normes pour le poulet, le veau, la dinde et l'agneau</u> et tenue à jour des normes relatives au bœuf et au porc;
- Normes relatives aux plants de pomme de terre et aux pommes de terre de primeur et de conservation.

Les thèmes actuellement traités par le Groupe de travail pour le développement de l'industrie et des entreprises (WP.8) (<a href="http://www.unece.org/ie/wp8/intro.htm">http://www.unece.org/ie/wp8/intro.htm</a>) sont les suivants:

- Économie du savoir: Analyse de la nouvelle économie numérique et de la manière dont celle-ci influe sur le développement économique, le progrès social et la coopération régionale dans les pays membres de la CEE;
- Entreprenariat: Étude des moyens de soutenir le développement économique par l'activité des entreprises et par la création de PME;
- Entreprenariat féminin: Aide aux pays dans l'élimination des obstacles fondés sur le sexe (accès insuffisant à l'information, réseaux commerciaux, attitudes traditionnelles face au rôle des femmes), qui limitent la capacité des femmes de créer des entreprises;
- Restructuration industrielle: Étude du problème de la mondialisation, ainsi que du passage d'un système planifié à des activités industrielles fondées sur le jeu du marché, en particulier dans le domaine de la redistribution des ressources;
- Systèmes de gestion de la qualité: Promotion des normes internationales de qualité et des systèmes de gestion de la qualité parmi les entreprises des pays en transition.

\*\*\*\*\*



(WP.7/GE.11)

de la communication

TRADE/2004/13 page 7